



COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le Département : ARDECHE
ID : 007-200039832-20250407-D_2025_3_13-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2025_3_13

L' an deux mille vingt cinq, le lundi 07 avril à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente LES SALELLES, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice
: 31

Date de convocation du : 01 Avril 2025

Présents : 27

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 31

Objet : Répartition des dépenses de communication dans le cadre de l'opération « Le mois de la randonnée en Cévennes d'Ardèche 2025 »

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur RISSE Michel

Pouvoirs :

Madame DOLADILLE Monique a donné pouvoir à Monsieur PELLET Fabien
Monsieur LEGRAS Emmanuel a donné pouvoir à Monsieur NOEL Daniel
Monsieur THIBON Pierre a donné pouvoir à Madame BASTIDE Bérengère
Monsieur BONNET Franck a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame DOLADILLE Monique, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Monsieur BONNET Franck, Monsieur MANIFACIER Christian

Secrétaire de Séance : Monsieur Lionnel ROBERT

M. Daniel NOËL, Vice-président en charge des activités de pleine nature, informe l'assemblée :
L'opération du mois de la randonnée en Cévennes d'Ardèche 2025 est organisée en partenariat avec les Communautés de communes du Pays Beaume Drobie, du Val de Ligne, du Bassin d'Aubenas et du Pays des Vans en Cévennes. La Communauté de communes du Val de Ligne est maître d'ouvrage de la communication cette année pour le compte des trois autres partenaires.
En conséquence, sur la base d'un bilan financier pour un montant total de 2 150.40 € soit 537.60 €/ collectivité, notre Communauté de communes doit s'engager à mandater la quote-part de sa participation.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE :

**D'approuver la convention de partenariat,
De s'engager à verser la quote-part de sa participation,
D'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à cette opération et prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le

ID : 007-200039832-20250407-D_2025_3_13-DE



Emis le 07/04/2025, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le